



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, LE NET Karine, LAMOUR Véronique, MARZIN Mikaël, BOURALY Monique, LORIC Emilie, TALMONT David, LE TOHIC Morgane

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

CAMPS Tristan (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE TOQUIN Stéphanie (pouvoir à LORIC Emilie), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUD Nathalie), PUISSANT Séverine (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal)

Absent.es excusé.es :

Absent.es : CANTE Ghislain, LE PALLUD Sonia, LE FICHER Yoann, MOISDON Gabin

Le Conseil municipal a désigné Madame LORIC Emilie en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 17

Votants : 22

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL MOREACOIS »

Délibération n°2024_15_11_13

En septembre 2024, les agent.es de la commune ont créé l'association « Amicale du personnel communal moréacois » (APCM) avec pour objectifs la cohésion du personnel, l'organisation de temps conviviaux, la participation à des manifestations et une offre de services (chèques cadeaux, tickets d'entrée, etc.).

Après réunion de la commission « Vie associative », il est proposé d'accorder une subvention à l'APCM d'un montant de 5 400€ pour l'année 2024, dans la mesure où l'APCM va dorénavant gérer l'achat et la remise des chèques cadeaux aux personnels, précédemment financés par la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du Bureau municipal du 4 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention à l'association « Amicale du personnel communal moréacois » d'un montant de 5 400 € pour l'année 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits*

*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

